



Renseignement sur la demission

Par **Ydnas**, le **25/02/2013** à **16:55**

Bonjour a tous, rnrnVoila j'ai un cas assez particulier a vous soumettre, mon concubin qui est actuellement en cdi depuis plus de 3 ans dans une societe de pose d enseigne a tente a plusieurs reprise de convaincre sont employeur de faire une rupture de contrat a l amiable qui bien entendu n' a rien voulu entendre. rnrnDu coup, je lui ai trouve un poste au sein de l'entreprise dans laquelle je travaille en cdi.rnrnIl a donc a ce jour commence un emploi chez moi, mais est toujours considere comme employe a temps plein dans la societe qu'il l'emploie. rnrnD'apres vous quelle est la meilleure methode pour que tout se passe bien ? N'ayant aucune notion de droit je vous demande de l'aide !!!rnrnJe vous remercie d'avance pour votre precieuse aide.

Par **Lag0**, le **25/02/2013** à **19:18**

Bonjour,rnJe suppose que, comme c'est généralement le cas, le contrat signé avec le nouvel employeur précise que le salarié est libre de tout engagement au moment de la signature.rnVotre ami a donc fait une fausse déclaration en signant ce contrat.rnLe nouvel employeur peut, s'il l'apprend, licencier votre ami pour faute grave.rnQuant à l'autre employeur, il peut saisir les Prud'hommes à l'encontre de votre ami pour "déloyauté" et demander des dommages et intérêts. Il peut également assigner le nouvel employeur pour la même raison.rnBref, de gros risques d'ennuis alors qu'il suffisait pour votre ami de donner sa démission en bonne et due forme avant de prendre ce nouvel emploi.